

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE**

LE LUNDI 28 AOÛT 2023 – 18 H 30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi 28 août 2023 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères Geneviève Hébert, Sylvie Guévin, Pascale Pinette et messieurs les conseillers Luc Darsigny, Pierre Blais, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Dominique St-Pierre, directrice générale et Annick Lafontaine, greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Poste de brigadier – embauche
5. Demande de dérogation mineure pour le 1205, rang de la Rivière Nord – Modification de la résolution numéro 10-07-2023
6. Travaux rues Saint-Paul et Saint-Joseph – octroi du mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux et l'analyse de sols
7. Conversion des luminaires de rues au DEL – autoriser le paiement avec appropriation de surplus
8. Travaux rue des Hérons – autoriser le paiement du décompte progressif # 7 et réception définitive des travaux de pavage
9. Période de questions et levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

Résolution 28-08-2023

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 28 août 2023 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 29-08-2023

4. POSTE DE BRIGADIER – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT qu'un poste de brigadier est vacant;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

D'autoriser l'embauche de M^{me} Mireille Dubois à titre de brigadière, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2023-2024, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Arrivée du conseiller Pierre Blais à 18 h 34.

Résolution 30-08-2023

5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1205, RANG DE LA RIVIÈRE NORD – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 10-07-2023

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-07-2023 adoptée lors de la séance régulière du 4 juillet 2023 qui accorde la demande de dérogation mineure pour l'érection d'une enseigne d'une hauteur de 12 mètres au lieu de la norme prescrite de 7 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande initiale est de 14 mètres au lieu de 12 mètres;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

DE modifier le 2^e paragraphe de la résolution numéro 10-07-2023 afin de le lire comme suit :

« CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite installer une enseigne sur poteau de 14 mètres de haut au lieu de la norme prescrite de 7 mètres; »

ET DE modifier le dernier paragraphe de la résolution numéro 10-07-2023 afin de le lire comme suit :

« D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure pour l'érection d'une enseigne d'une hauteur de 14 mètres au lieu de la norme prescrite de 7 mètres. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 31-08-2023

6. TRAVAUX RUES SAINT-PAUL ET SAINT-JOSEPH – OCTROI DU MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET L'ANALYSE DE SOLS

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Laboratoires de la Montérégie pour le contrôle qualitatif des matériaux et l'analyse de sols concernant les travaux sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph datée du 28 juin 2023;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil octroie le mandat à la compagnie Laboratoires de la Montérégie pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et l'analyse de sols concernant les travaux sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph, pour un montant forfaitaire de 17 355 \$, plus taxes, conformément à leur offre de services professionnels datée du 28 juin 2023.

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce contrat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Laboratoires de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Code budgétaire : 23-050-45-721-08

Résolution 32-08-2023

7. CONVERSION DES LUMINAIRES DE RUES AU DEL – AUTORISER LE PAIEMENT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

CONSIDÉRANT les résolutions # 13-08-2022 et # 20-12-2022 dans lesquelles le conseil adhère à l'appel d'offres de la FQM pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL et autorise la signature du contrat avec la compagnie Énergère inc.;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 9758 d'un montant de 3 375.64 \$, incluant les taxes ainsi qu'une retenue de 326.22 \$, plus taxes, de la compagnie Énergère inc., concernant la fourniture de luminaires de rues au DEL;

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce contrat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Code budgétaire : 23-040-34-721-00

Résolution 33-08-2023

8. TRAVAUX RUE DES HÉRONS – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 7 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE PAVAGE

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Tetra Tech QI inc. en date du 18 août 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 7 concernant les travaux sur la rue des Hérons à Excavation M. Leclerc pour un montant de 4 899,46 \$, incluant toutes les taxes applicables et la libération de la retenue contractuelle appliquée sur les travaux de construction de la couche d'usure du revêtement bitumineux de la chaussée de façon à prononcer la réception définitive des travaux.

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce contrat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Code budgétaire : 23-050-43-721-06

Résolution 34-08-2023

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

QUE la séance soit levée à 18 h 42.

Adoptée à l'unanimité des conseillers